

La Belgique accorde davantage de protections sous Francken

■ Le gouvernement Michel octroie plus l'asile que son prédécesseur. Mais les régularisations sont au plus bas.

La semaine dernière, le Premier ministre Charles Michel, sur Facebook, a martelé dans le sens de sa politique migratoire "humaine et ferme". En livrant des chiffres "flatteurs", qu'il convient de nuancer.

Oui, aujourd'hui, la Belgique octroie davantage la protection (statut de réfugié, protection subsidiaire) à des personnes qui risqueraient d'être persécutées dans leur pays (voir infographie). D'un autre côté, le contexte géopolitique a changé la donne. La guerre en Syrie et la présence du groupe Etat islamique en Irak et en Afghanistan ont poussé de nombreuses personnes à fuir leur pays. Après les pays du Proche-Orient, l'Europe est la destination principale de ces migrants au statut particulier : les réfugiés.

L'Europe a connu des flux migratoires historiques : plus de 1,2 million de personnes ont introduit une première demande d'asile en Europe en 2015, parmi lesquelles on dénombre 29 % de Syriens, 14 % d'Afghans et 10 % d'Irakiens. Cela représente une croissance de 123 % des demandes par rapport à 2014.

Bref, il y a sans doute plus de raisons objectives d'accorder l'asile aujourd'hui qu'il y a quelques années, sous la législature Di Rupo par exemple.

Visas humanitaires, un manque de clarté

En ce qui concerne, les visas humanitaires, oui, la Belgique en délivre beaucoup plus sous la législature Michel que sous celle de Di Rupo : 1 616 en 2017 jusqu'à fin septembre; 1 182 en 2016; 849 en 2015 (contre 208 en 2014; 270 en 2013; 211 en 2012; 270 en 2011 et 357 en 2010).

Myria, le Centre fédéral Migration, par l'entremise de son président François De Smet, tient cependant à nuancer : "En gros, oui, beaucoup plus de visas humanitaires sont accordés. Mais ceux-ci concernent des réalités très variées : pas seulement des demandes d'asile mais aussi des questions de regroupement familial par exemple. Le problème des visas humanitaires, ce n'est pas le nombre mais la manière dont ils sont accordés. Il y a eu beaucoup d'octrois

sans réelle demande; d'un côté on octroie des visas lors d'opérations de sauvetage exceptionnelles (les 150 Syriens attendus en 2018), mais de l'autre on refuse des visas à ceux qui le demandent simplement individuellement (cf. saga de la famille syrienne)."

Myria veut inciter les autorités à communiquer de manière plus transparente sur qui peut et a pu obtenir un visa humanitaire.

Le nombre de demandes de régularisations humanitaires et médicales atteint des taux historiquement bas (voir ci-contre). Ceci fait suite à une tendance passée inverse: entre 2006 et 2010, ces nombres n'ont cessé d'augmenter jusqu'à atteindre plus de 30 000 demandes en 2010. Le nombre de décisions positives quant à la régularisation des migrants est au plus bas depuis 2005, les chiffres frôlent le plancher : 1 205 autorisations positives en 2016 contre 24 199 en 2010.

Selon Myria, plusieurs hypothèses peuvent expliquer cette évolution. Par exemple, au vu du faible taux de décisions positives (20% pour la régularisation humanitaire en 2016 et 7% pour la régularisation médicale), un certain nombre de personnes auraient pu décider de ne pas introduire de demande, sachant que les chances qu'elle se clôture négativement sont très importantes.

Chère redevance

Concernant les régularisations humanitaires, l'évolution peut aussi s'expliquer par l'obligation de payer une redevance depuis mars 2015 (215 € et 350 € depuis mars 2017) qui a pu décourager certains. Une redevance – destinée à couvrir les frais administratifs – qui a rapporté près de 10 millions d'euros en 2017, soit quasiment le montant escompté par le gouvernement quand il en avait augmenté le montant, a annoncé lundi le secrétaire d'Etat à l'Asile, Theo Francken (N-VA).

Ch. BL.

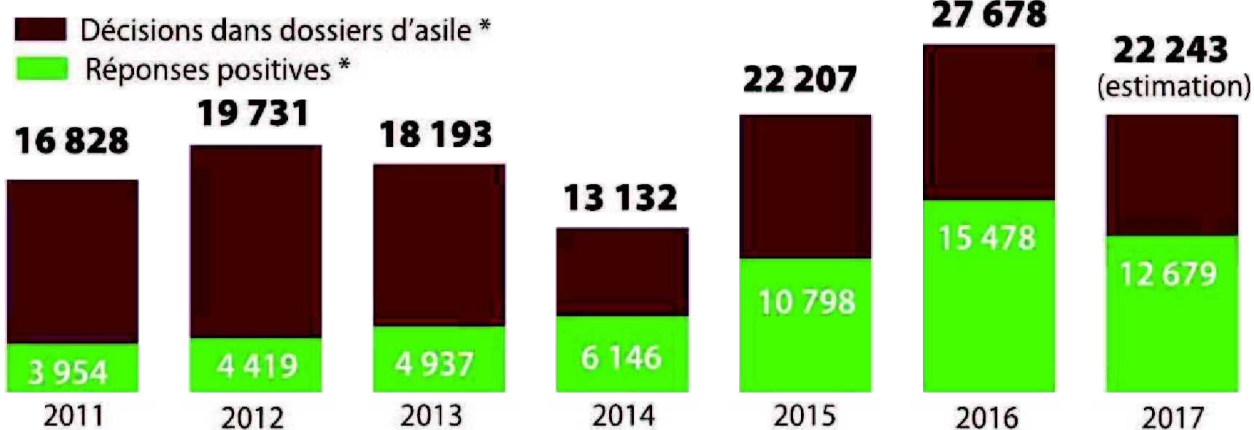
9,8 millions

La redevance pour les demandes de séjour rapporte

Depuis mars 2017, le demandeur doit s'acquitter de 350 euros.

DÉLIVRANCES DE PERMIS DE SÉJOUR

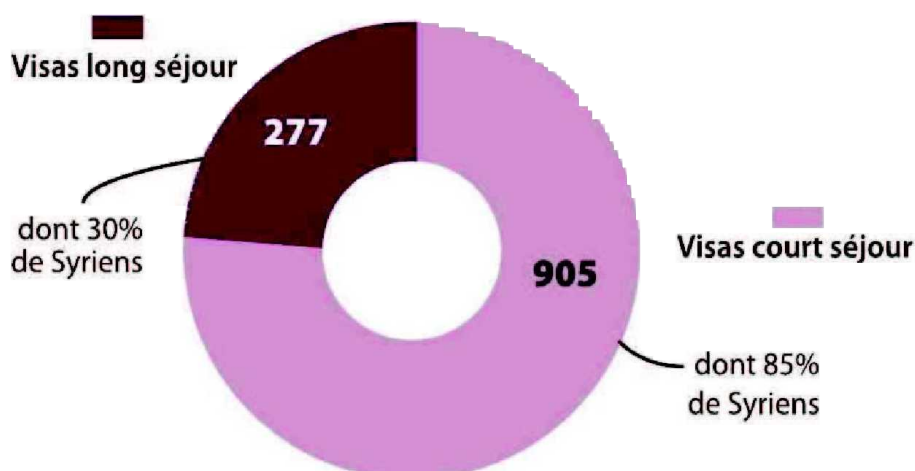
NOMBRE DE PROTECTIONS (STATUT DE RÉFUGIÉS OU PROTECTION SUBSIDIAIRE)



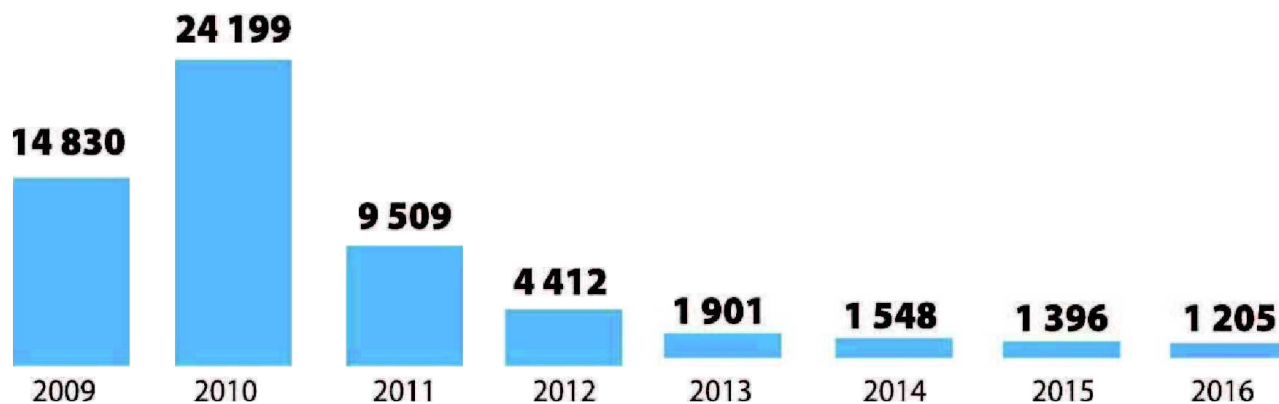
* Jusqu'en 2014, on parle de dossiers; à partir de 2015, de personnes pour lesquelles une décision a été prise

NOMBRE DE VISAS HUMANITAIRES

En 2016, 1 182 visas humanitaires ont été délivrés.



NOMBRE DE RÉGULARISATIONS (HUMANITAIRES OU MÉDICALES)



Source : CGRA, Myria, cabinet Premier ministre

IPM Graphics